

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

Travail-Justice-Solidarité

D/2007/ 0 0 5 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2006/014/PRG/SGG/ du 29 Mai 2006, portant restructuration du
Gouvernement

Vu le Décret N°D/2006/015/PRG/SGG du 29 Mai 2006, nommant les membres du
Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} /Sont nommés dans les fonctions d'Ambassadeur les cadres dont
les noms suivent :

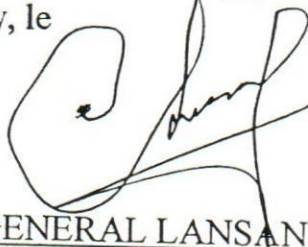
1/- Monsieur Cheick Mohamed Tidiane CAMARA, précédemment Ministre
Conseiller auprès de la Représentation Permanente de Guinée aux Nations
Unies est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République de Guinée en Ethiopie

2/- Monsieur Mory Karamoko KABA, précédemment Consul Général de
Guinée à Djeddah est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République de Guinée aux Etats-Unis d'Amérique

3/- Monsieur Ahmed Tidiane SAKHO, précédemment en service à la
Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Banjul est
nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de
Guinée à Bruxelles

4/- Monsieur Alexandre Cécé LOUA, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en Afrique du Sud est nommé en la même qualité en République Fédérale d'Allemagne

31 JAN. 2007
Conakry, le 2007



LE GENERAL LANSANA CONTE